



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BAR-SUR-AUBE

PROCES VERBAL du 14 mars 2024

(Article L.1221-25 du Code Général des Collectivités Locales)

Le Conseil Communautaire de la Région de Bar-sur-Aube, légalement convoqué le 06 mars 2024 s'est réuni le 14 mars 2024 à 18 h00 à l'espace Jean Pierre DAVOT à Bar-sur-Aube sous la présidence de Monsieur Philippe BORDE.

Date de la convocation : 6 mars 2024

Nombre de membres : 50

Membres présents : 28

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de votants : 36

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil communautaire du 29 février 2024
- EPIC office de tourisme de la cote des bars en champagne- versement d'une subvention

MEMBRES PRESENTS :

ANTOINE Fabrice, AUBRY Michel, BARBIEUX Philippe, BAUDIN Claudine, BOCQUET Evelyne, BORDE Odile, BORDE Philippe, CAILLET Laurence, DANGIN Anita, GAGNANT Thomas, GATINOIS Michel, GEOFFROY Mikaël, HACKEL Claude, HUBAIL Claudine, INGELAERE Raynald, JOBERT Didier, LEGER Walter, LORIN Thierry, MAITRE Pierre-Frédéric, NICOLO Denis, PETIT Florence, PIOT Bernard, PROVIN Emmanuel, RENARD Régis, RIGOLLOT Marie-Noëlle, VAN-RYSEGHEM Isabelle, VOILLEQUIN Serge, WOJTYNA Lucienne

MANDAT DE PROCURATION : CRESPIE PAIS DE SOUSA Marie-Agnès à WOJTYNA Lucienne, LEMOINE Pascal à PETIT Florence, MARY Patrick à CAILLET Laurence, MARY Pierre à GAGNANT Thomas, PETIOT Claude à PROVIN Emmanuel, PETIT Pascale à BAUDIN Claudine, PICOD Gérard à LEGER Walter, VERVISCH Karine à BOCQUET Evelyne

ABSENTS : CLAYES TAHKBARI Katty, DEROZIERES Jean-Luc, DESCHARMES Michel, DOS SANTOS Marinette, GAUCHER Guillaume, HENQUINBRANT Olivier, LELUBRE David, MENNETRIER Alain, NOBLOT Christophe, VAIRELLES Mickaël, YOT Olivier, BERTHIER Patrick, DEREPAIS Martine, GERARD Valérie

Madame BORDE Odile a été élue secrétaire de séance.

1) **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 FEVRIER 2024**

Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE, Président

Selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales nouvellement modifié, le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires.

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur le Président le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la réunion de Conseil de Communauté en date du 29 février 2024

2) **EPIC OFFICE DE TOURISME DE LA COTE DES BAR EN CHAMPAGNE- VERSEMENT D'UNE SUBVENTION**

Rapporteur : Madame Laurence CAILLET, Vice-Présidente

Eu égard à la séance de travail qui vient de se tenir, Monsieur le Président remercie les membres de l'assemblée d'être présents pour comprendre comment l'EPIC Office de tourisme de la côte des Bar en est arrivé à une situation où il demande le versement d'une subvention dès ce début d'année pour pallier un souci de trésorerie.

Il tenait à remercier Madame Claudie ODILLE Présidente de l'EPIC pour sa présence et à présenter Mesdames Florence GIRARD nouvelle Directrice depuis le 1^{er} février et Johanna DINQUEL secrétaire comptable.

Madame ODILLE prend la parole pour expliquer ce que vit l'office pour en arriver à cette situation. La problématique vient du fonds de roulement qui s'est amenuisé au fil des années. Il était de 217 000 € en 2021. Il n'est plus que de 106 000 € en 2023, l'Office a perdu 70 000 € en 2023. Il y a eu moins de recettes que prévues. Le budget n'a pas explosé.

Bien que le directeur soit parti précipitamment, les factures sont suffisantes pour expliquer la situation. »

Monsieur le Président précise que qu'il ne suit la gestion de l'EPIC qu'au Comité de Direction. La particularité du directeur de l'EPIC est que ce dernier est ordonnateur et détient tous les pouvoirs.

Au vu de la situation il est demandé à l'Office de présenter et engager, sur l'exercice 2024, un plan d'actions permettant de mettre en place des mesures correctives afin de retrouver un équilibre budgétaire à compter de l'exercice 2025.

Madame ODILLE indique « qu'il y a plus de dépenses que de recettes. L'OT par l'intermédiaire de son gestionnaire qui est le directeur a engagé plus de dépenses que ce qui était programmé. Tout le budget en dépenses a été réalisé en y incluant l'excédent y compris celles surestimées mais toutes les recettes ne l'ont pas été.

Aujourd'hui c'est difficile pour Madame GIRARD qui est arrivée au 1er février et qui a passé son 1er mois à découvrir et gérer la situation. »

Monsieur PROVIN demande à avoir une ventilation du personnel.

L'office de tourisme n'est pas classé et pour ce faire il y a des critères à respecter. Ce dossier de classement va être porté afin d'avoir une meilleure visibilité.

La convention de partenariat sur la gestion du musée de Bayel devra être revue. Des gains sur les spectacles pourraient être envisagés car actuellement les conventions passées le sont sans recettes pour l'Office.

Sur les recettes, les tarifs de la taxe de séjour devront être revus car la taxe n'a pas été réévaluée depuis son instauration.

Monsieur Le Président indique qu'un autre travail sera à effectuer car il y a des subventions indirectes qui sont versées à des associations du territoire consistant dans la prise en charge de factures et il y en a un certain nombre.

Monsieur GAGNANT affirme que la situation est due à une faute de gestion de l'ancien directeur et précise que la trésorerie peut faire appel devant la Chambre Régionale des Comptes.

Monsieur GAGNANT pose la question de savoir si cette situation serait arrivée avec une Société Publique Locale.

Monsieur Le président lui répond qu'on ne peut le dire mais le passage en SPL signifie une gestion totale de la compétence musée et il y a la problématique de Bayel. L'ensemble des candidats au poste de Directeur ne trouvait pas le passage en SPL judicieux.

Monsieur GAGNANT indique que ce serait l'occasion de repartir sur un pied d'égalité. Monsieur ANTOINE souligne que c'est tout l'intérêt de la stratégie touristique.

Monsieur le Président rappelle que le déficit cumulé sur Mussy et Essoyes a été estimé par le bureau d'étude de l'ordre de 300 000 € et qu'à un moment donné il va falloir le financer. Une réflexion doit être menée en amont, l'Office ne peut plus financer six points d'accueil l'été.

Monsieur le Président dit que Mesdames ODILLE et GIRARD ont aussi découvert des rappels de la trésorerie qui datent de 2022 et qui alertaient sur ces problèmes de trésorerie.

Monsieur NICOLO « fait état de la réunion de présentation du ROB du mois de décembre. Il dit que le Comité a été berné car le budget présenté n'est plus correct, donc insincère. Le Directeur est encore présent dans les effectifs donc il a encore des comptes à rendre. Il doit s'expliquer sur cette situation. »

Monsieur le Président précise « qu'il est toujours salarié jusqu'au 30 avril mais qu'il est actuellement en congés. Il était ordonnateur donc responsable. Monsieur le Président incite l'EPIC à saisir la Chambre Régionale des Comptes pour en avoir le cœur net afin de vérifier l'ensemble des comptes. »

Monsieur ANTOINE affirme que l'on peut voir les responsabilités des uns et des autres mais il faut surtout savoir ce que l'on peut faire pour améliorer la situation qui est assez délicate car il y a beaucoup de personnel en jeu. Or, on sait que le tourisme ne rapporte pas grand-chose quand il faut équilibrer les budgets. C'est toujours délicat d'équilibrer le budget de l'EPIC.

Monsieur le Président rappelle « l'importance d'avoir une stratégie touristique. Il y en a une même si elle est à redéfinir en fonction des moyens que nous voulons donner à l'Office. De la promotion doit être réalisée. Il ne faut pas oublier que lorsqu'on parle tourisme, ce sont des milliers de bouteilles vendues, des hôtels, des restaurants à faire tourner mais on ne peut pas promouvoir sans rien. La question se pose de savoir si en dehors des subventions versées est-ce qu'on a les moyens de faire plus ? A-t-on encore besoin de maintenir tous les points d'accueil touristique ?

L'ensemble des contractuels ou saisonniers représentent une masse salariale de 62 000 € sur 2023.

Tout cela est à travailler et fait partie de la stratégie touristique de savoir qui finance quoi. Nos deux collectivités, c'est environ 450 000 € de subventions et 110 000 € de taxe de séjour. Or, c'est un budget de quasiment 1 000 000 € qui a été présenté au moment du débat d'orientations budgétaire. »

Monsieur INGELAERE demande si une analyse de la taxe de séjour a été faite. Il s'est dit curieux et est allé voir qu'elle allait de 0.20 € à 2 € pour les palaces. Il demande d'où provient la majorité des recettes. Il lui est répondu qu'elle provient des hôtels.

Madame ODILLE lui indique que 11 ETP sont employés dont 3 sur Bayel, 5 sur le Barséquanais et 3 sur Bar-sur-Aube auxquels il faut ajouter les saisonniers pour les 6 points d'accueil touristique ouverts l'été.

Monsieur INGELAERE se demande sur quoi il va falloir travailler pour retrouver l'équilibre ? Est-ce que des pistes ont déjà été étudiées ?

Madame ODILLE dit « qu'un travail va être effectué sur certains points comme les impressions. Elle souhaite garder les sites touristiques tout en faisant évoluer les missions du personnel. L'année 2024 va être compliquée car il faut remettre à plat pas mal de choses, faire un état des lieux. Au niveau du personnel, les personnes sous contrat ont certainement une utilité. A noter que les recettes augmentent également tous les ans. »

Monsieur le Président indique « qu'aujourd'hui il peut toujours être décidé de taper dans la masse sans être aléatoire. Une analyse reste à réaliser sur tous les postes. S'il peut y avoir rationalisation, ce devra être fait. D'un autre côté, la subvention n'a pas été augmentée depuis plusieurs années et les charges de personnel ont augmenté chaque année de même que les charges à caractère général depuis trois ans. La situation est aussi une conséquence de ce que nos collectivités ont exigé à la création de l'EPIC à savoir le maintien de tous les personnels et de tous les points d'accueil. La question se pose de savoir s'il est souhaitable de maintenir 6 accueils touristiques. La question doit être réfléchie avec la CC de Bar-sur-Seine. Le problème ne peut pas être réglé en un tour de main. De plus des engagements (contrats) ont été pris sur des sommes à verser en 2024 qui n'ont pas eu lieu en 2023. »

Monsieur le Président propose pour le prochain conseil de réévaluer notre subvention et de rajouter une subvention d'équilibre exceptionnelle pour 2024 pour couvrir ces engagements.

Monsieur PROVIN interroge Madame ODILLE « Que pensez-vous mettre en place Madame la Présidente pour encadrer ces dépenses même si vous avez peu de main mise sur le directeur ? quels dispositifs seront mis en place pour que cette situation ne se reproduise pas ? »

Madame ODILLE indique qu'elle a fait confiance à l'ancien directeur et qu'elle aurait aimé qu'il vienne s'exprimer. Dans les premiers exercices cela fonctionnait bien donc elle ne s'est pas méfiée. Aujourd'hui elle entend faire un binôme avec la nouvelle directrice. Elle déplore la situation qui ne donne pas une très bonne image de notre EPIC à la nouvelle directrice.

Monsieur LEGER indique qu'il est aussi coupable que Claudie ODILLE car tout a été présenté en Comité de Direction.

Monsieur le Président indique que « la présentation d'un budget de près de 1 million d'euros lors des orientations budgétaires de décembre a posé question mais la présentation de comptes annuels résumés sur une simple feuille ne peut pas permettre une analyse fine de la situation et un partage des responsabilités.

Le problème est que le budget de fonctionnement a été surréalisé. Or si rien n'est fait, l'Office ne pourra pas finir l'année.

On peut certes limiter les charges en limitant les actions mais celles-ci sont nécessaires pour se faire connaître. C'est un choix. Monsieur le Président précise que si les salons ne sont plus financés, s'il n'y a plus de promotion, un office n'a plus de raison d'être. »

Madame GIRARD prend à son tour la parole pour indiquer que de par ses fonctionnements précédents, elle souhaite réinjecter cette idée de transparence et de dialogue et le développement d'un binôme avec Présidente mais également le Comité de Direction. Il en sera de même avec ses collègues techniciens des collectivités pour travailler sur les budgets mais également sur les stratégies de façon générale. Elle compte mettre à plat tout le fonctionnement de l'office et réaliser un audit à tous les niveaux. Au niveau des ressources humaines, les équipes doivent être mieux considérées. Elle entend travailler avec les acteurs sur la nouvelle stratégie. Un plan de marketing va être mis en place pour identifier les attentes. Une remise à plat des outils de communication et des contenus va être réalisée. L'organisation de l'Office va être revue avec une remise à plat des fiches de postes, les missions des agents seront plus clarifiées avec un rôle et des missions précises. Un travail de collaboration avec les collectivités devra être mené afin de parler du projet de la côte des Bar.

Monsieur le Président précise « qu'agir sur la taxe de séjour est aussi un moyen d'action pour avoir davantage de recettes. Si on augmente de 20%, cela ne représente pas grand-chose pour le client mais cela rapporterait 22 000 € à l'EPIC, recettes qui ne sortent pas de la poche du contribuable. Ce n'est pas la revalorisation de la taxe de séjour qui déclenche ou fait perdre une nuitée. »

Monsieur ANTOINE adresse un message d'encouragement à Claudie ODILLE, Présidente et Florence et Johanna. La collectivité se trouve dans un beau territoire et il espère que l'on va pouvoir bien travailler ensemble avec la nouvelle équipe.

Monsieur BORDE partage son avis et tenait à souligner que l'on compte sur la nouvelle directrice et affirme que les élus seront à ses côtés pour définir cette stratégie.

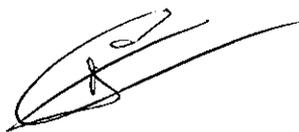
Madame la Vice-Présidente présente aux membres du Conseil de Communauté la demande de subvention de l'EPIC afin de pallier à des difficultés de trésorerie en ce début d'exercice. Elle précise que le montant de cette subvention sera déduit du montant de la subvention annuelle qui sera versée à l'EPIC lors du vote du budget primitif 2024.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice -Présidente, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer et de verser une subvention 40 000 € à l'EPIC Office de Tourisme de la Côte des Bar.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.

La secrétaire



Odile BORDE

Le Président



Philippe BORDE

